

La dénationalisation et la dénaturalisation en Europe dans l'entre-deux-guerres

En 1926, le régime fasciste italien entreprend de distinguer les Italiens « dignes » et « indignes ». Ce principe de classification est encore politique, car les Italiens « indignes » sont les antifascistes exilés (*fuoriusciti*). Alors que les Italiens « dignes » composent le corps de la nation, les « indignes » en sont exclus. Cette mise au ban se traduit par le retrait de la citoyenneté.

Douze ans plus tard, avec les lois raciales de 1938, le principe de classification visant à préserver le corps de la nation de sa composante « indigne » devient biologique. Cependant, contrairement à l'Allemagne nazie, l'Italie fasciste ne retire la citoyenneté italienne qu'aux « juifs étrangers » qui avaient été naturalisés après la Première Guerre mondiale. La première session de l'atelier entend se consacrer à ce groupe d'exclus qui est demeurée dans l'ombre jusqu'à aujourd'hui.

Loin d'être exceptionnel, le cas italien se situe dans un espace international traversé d'un côté par des politiques de discrimination et de dénationalisation des minorités, de l'autre par l'exode des persécutés et la multiplication des apatrides. Dans un espace européen qui connaît ses premières « crises des réfugiés » au sens contemporain, les régimes fascistes ne font donc pas complètement exception, aussi la deuxième session de l'atelier posera-t-elle un regard comparatif sur ces dispositifs d'exclusion qui nous poussent à revenir sur l'histoire, le présent et le futur de la citoyenneté.



UNIMORE
UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI
MODENA E REGGIO EMILIA

Département de Communication et Économie

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Andrea Rapini
(Université de Modène et Reggio Emilia)

CONTATTI

École française de Rome
Fabrice Jesné
Directeur des études, Époques moderne et contemporaine
Claire Challéat
Assistante scientifique, Époques moderne et contemporaine

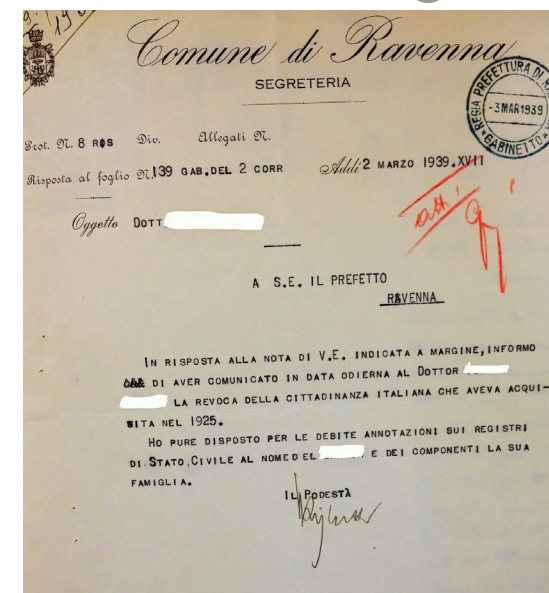
Piazza Farnese, 67 - 000186 Roma - Italia
T. +39 06 68 60 12 44 - secrmod@efrome.it



21
SEPTEMBRE
2018

ROME
PIAZZA
NAVONA
62

La dénationalisation et la dénaturalisation en Europe dans l'entre-deux-guerres



Époques moderne
et contemporaine

JOURNÉE
D'ÉTUDES

9 H 30 - 13 H

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Accueil des participants

Fabrice Jesné (École française de Rome, directeur des études pour les époques moderne et contemporaine)

LA DÉNATIONALISATION EN ITALIE

Andrea Rapini

(Université de Modène et Reggio Emilia)
La dénationalisation des « juifs étrangers » sous le Fascisme

Tullia Catalan

(Université de Trieste)
La dénationalisation des juifs au prisme de la frontière : Trieste

Pause café

Giuseppe Speciale

(Université de Catane)
Razza e nazione tra catechesi fascista e retorica giudiziaria: echi dalle sentenze

Discussion

14 H - 17 H

UN REGARD COMPARATIF

Victor Karady

(Central European University, Budapest)
De l'émancipation incomplète aux privations de citoyenneté et des droits humains. Le cas des Juifs de Hongrie

Corry Guttstadt

(Turkey Europe Center, Asien-Afrika-Institut, Hamburg University)
Forger une nation – la politique démographique de la Turquie kémaliste et la question de la nationalité

Patrick Weil

(Université de Paris1/Panthéon- Sorbonne)
Les cas de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis

Discussion finale